

CHARTRE POUR LA LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE

Introduction

Partout dans le monde, de nouvelles lois imposent aux entreprises l'intégration de dispositions de lutte contre le travail forcé ainsi que la prise en compte de ce risque dans leur chaînes d'approvisionnement : Modern Slavery Act adopté par le Royaume Uni (2015), Devoir de vigilance en France (2017), Transparency in Supply Chain Act en Californie (2010) ou bien encore la Modern Slavery Bill en Australie (2018) exigent que des entreprises ayant une certaine taille, soient plus transparentes pour prévenir les risques de travail forcé sur leur chaîne d'approvisionnement.

Les actions des entreprises sur le terrain, dans leur sphère d'influence économique et auprès de leurs partenaires dans les pays à risques, sont en effet indispensables pour éradiquer toutes les formes d'esclavage moderne liées notamment à la sous-traitance mondiale.

Cette déclaration décrit les mesures prises par le LFB pour lutter contre les risques d'esclavage moderne dans ses activités et dans ses relations avec ses partenaires (fournisseurs et sous – traitants).

NOTRE ENTREPRISE, NOS ACTIVITES COMMERCIALES, ET NOTRE CHAINE D'APPROVISIONNEMENT

NOTRE ENTREPRISE

Le LFB est un groupe biopharmaceutique qui développe, fabrique et commercialise des médicaments dérivés du plasma et des protéines recombinantes, pour la prise en charge de pathologies graves et souvent rares, dans trois domaines thérapeutiques : l'immunologie, l'hémostase et les soins intensifs.

Créé en 1994 en France, le LFB commercialise aujourd'hui 15 médicaments dans près de 30 pays. Il emploie 2 500 personnes dans le monde dont près de 2 000 en France.

Une mission de Santé Publique en France

LFB BIOMEDICAMENTS, filiale à 100 % de LFB SA, est investie par la loi française* d'une mission de Santé Publique en France.

Le législateur a confié au LFB l'exclusivité du fractionnement du plasma issu du don bénévole, collecté sur le territoire national. En contrepartie, le LFB consacre la priorité de ses produits à la couverture des besoins nationaux en médicaments dérivés de ce plasma.

La loi souligne également l'engagement particulier du LFB dans le domaine des maladies rares.

Parmi les 15 médicaments dérivés du plasma commercialisés par le LFB en France, les deux tiers sont prescrits à des patients atteints d'une maladie rare.

Chaîne d'approvisionnement

Le LFB développe ses achats responsables et promeut des relations équitables avec l'ensemble de ses partenaires, fournisseurs et sous-traitants. Cet engagement, porté par la Direction des Achats, repose sur la « Charte Relations fournisseurs responsables » signée par le

LFB le 1^{er} novembre 2020. Cette charte s'articule autour de 10 bonnes pratiques qui vont du principe d'éthique des affaires à l'intégration des problématiques environnementales.

Le code de conduite anti-corruption a été mis en place par le service Compliance pour les achats et les dépenses qui intègrent des principes relatifs à la prévention de la corruption.

Le LFB s'assure au moment de la formalisation de sa relation contractuelle avec ses partenaires, que ceux-ci partagent les mêmes valeurs. Les dispositions principales du Code de Conduite du LFB sont mentionnées dans les contrats et CGV/CGA et une copie du Code leur est également transmise.

En outre, une Clause de lutte contre l'esclavage moderne est également intégrée dans les contrats avec les personnes morales, les CGA et CGV.

L'ensemble de ces dispositions s'appliquent aux fournisseurs et prestataires du LFB de premier niveau.

NOS ENGAGEMENTS

« La mission du groupe LFB est de développer, fabriquer et commercialiser des médicaments issus du vivant, pour traiter des maladies toujours graves et souvent rares ».

L'engagement éthique du groupe LFB s'illustre dans l'exercice de ses responsabilités envers les patients, les professionnels de santé, ses collaborateurs, ses partenaires, son actionnaire et la société dans son ensemble. Le Code de conduite du LFB a pour objectif de s'assurer de l'engagement éthique de tous les collaborateurs du groupe. L'adhésion aux principes et valeurs qu'il impose, fait partie intégrante des conditions de recrutement de tous les collaborateurs du LFB. Le programme anti-corruption du LFB est basé sur le principe de tolérance zéro envers toute pratique contraire à la lutte contre la corruption et portant atteinte à la probité.

Plusieurs axes de transformations stratégiques ont été mis en place avec la priorité sur les activités industrielles pour accompagner la croissance du LFB, se repositionner en tant que leader du secteur en France et son développement à l'international.

NOS POLITIQUES

Ces engagements sont déclinés dans des politiques formalisant les principes de déontologie professionnelle et les comportements éthiques en matière sociale, sociétale et environnementale qui s'appliquent au sein de notre Groupe, notamment en matière de respect des droits humains :

- Le code de conduite du LFB rappelle que les principes d'action et de comportement du Groupe s'inscrivent dans le respect des textes internationaux applicables en matière de droits de l'homme, de lutte contre le travail forcé, le travail des enfants, et de lutte contre la corruption.
- La Charte RSE du LFB a pour objectifs de partager les engagements de l'entreprise et les bonnes pratiques RSE avec l'ensemble des collaborateurs du LFB et ses parties prenantes. Elle leur permet ainsi d'intégrer dans leurs activités quotidiennes des préoccupations sociales, sociétales et environnementales.
- Le LFB suit la démarche de la SA 8 000, établissant les exigences à suivre par les organisations, incluant la mise en œuvre et l'amélioration des droits des travailleurs, les conditions des lieux de travail et un système de management efficace.

- Les procédures sociales des Ressources Humaines pour le recrutement doivent inclure les notions de non-discrimination, de diversité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- Les Conditions Générales d'achats (CGA) et la politique des Achats Responsables tiennent compte des clauses sociales et environnementales dans la sélection des prestataires, et la Charte Achats responsables est applicable à toutes les entités du LFB en France et à l'étranger. Pour consolider sa politique d'achat responsable et la faire progresser, la Direction des Achats du LFB s'appuie sur la charte des relations avec ses fournisseurs au travers de ses 10 engagements.

Ces documents sont consultables sur notre site Internet : <https://www.groupe-lfb.com/>.

GESTION DES RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE ET DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Nos politiques s'accompagnent de plans d'actions et de processus opérationnels déclinés au sein de chaque entité du Groupe contribuant ainsi à la maîtrise des risques relatifs à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains dans nos activités et dans nos relations avec les fournisseurs. L'évaluation de ces risques repose sur une approche différenciée selon les parties prenantes et les activités concernées.

Pour le LFB, la prévention de ces risques porte sur les relations avec ses salariés et sur les relations avec les fournisseurs et sous-traitants.

Pour chacun de ces périmètres, le cadre de gestion de ces risques comprend des politiques et des plans d'actions intégrant des phases d'identification, d'évaluation et de minimisation des risques. Le niveau de déploiement de ces plans d'actions est évalué afin de s'assurer de leur efficacité et de contribuer à l'amélioration continue de la prévention de ces risques.

Relations avec ses salariés

Le déploiement de la culture éthique au sein du LFB repose sur un ensemble de textes de référence. Le code de conduite du Groupe définit les comportements attendus de tous les salariés. De plus, la Charte RSE rappelle la nécessité d'appliquer rigoureusement les règles relatives à l'éthique professionnelle, au respect des droits humains et des droits sociaux fondamentaux que ce soit dans les relations entre collaborateurs de l'entreprise ou avec toutes autres parties. La mise en œuvre de ces règles s'appuie sur des processus de gestion des risques de non-conformité et une procédure spécifique de remontée des dysfonctionnements.

Pour garantir le respect des droits humains de tous ses salariés, l'ensemble des procédures RH internes du LFB s'inscrivent dans les engagements et politiques qui sont rappelés dans cette déclaration. Ainsi, le LFB s'assure notamment de proposer dans ses implantations un environnement de travail qui préserve la santé de ses salariés, de s'impliquer activement dans la protection sociale de tous ses salariés (en particulier sur les sujets liés à la santé, à la retraite, à l'incapacité et à l'invalidité) et de veiller à préserver la sécurité et la sûreté de ses salariés.

Le LFB s'engage aussi depuis plusieurs années dans une démarche visant à promouvoir la diversité et la mixité, qui s'appuie sur des principes de non-discrimination ainsi que sur l'intégration de la diversité des parcours et des âges. Elle se matérialise notamment par la signature d'accords portant sur des thématiques telles que la non-discrimination dans le recrutement, la formation, la promotion, la rémunération ou encore l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Le Groupe entretient par l'intermédiaire de sa Direction des ressources humaines et des Human Resources Business Partner dans chaque entité, une dynamique d'échange avec tous les acteurs du dialogue social.

L'engagement d'un dialogue social constructif se traduit par la conclusion d'accords collectifs constituant le socle de notre politique sociale.

En interne et au niveau de la Santé et Sécurité des collaborateurs, le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) réalisé et mis à jour annuellement, répertorie l'ensemble des risques professionnels (dont les RPS ; risques psycho-sociaux) auxquels sont exposés les salariés afin d'organiser la prévention au sein du programme annuel de prévention.

Dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants du LFB

Afin d'identifier et combattre les risques de pratiques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains liés à sa chaîne d'approvisionnement, le Groupe a mis en place des procédures pour :

- Identifier et évaluer les secteurs les plus à risques dans sa chaîne d'approvisionnement ;
- Surveiller ces secteurs à risques dans sa chaîne d'approvisionnement ;
- Lutter contre les risques de pratiques d'esclavage moderne dans ses processus.

La politique d'achats responsables du LFB doit accompagner et renforcer la prévention des risques de pratiques liées à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains. Elle est signée par son représentant au Comex, qui s'engage à la respecter sur son périmètre. Elle s'adresse aux collaborateurs qui interviennent dans le processus achats et aux fournisseurs.

L'adhésion des fournisseurs à ces valeurs se fait à travers la charte achats responsables annexée aux appels d'offres et accompagnant tous les contrats fournisseurs. Elle formalise les engagements réciproques entre le LFB et ses fournisseurs, fondés sur les principes fondamentaux de la norme ISO 26 000, de la Charte RSE et de la SA 8000. De plus, l'ensemble des modèles standards de contrats fournisseurs de LFB intègrent une clause spécifique relative au « Respect des droits humains, protection de l'environnement et lutte contre la corruption » par laquelle les fournisseurs déclarent et garantissent respecter et faire respecter dans leurs chaînes d'approvisionnement toutes les obligations qui leur incombent en matière d'identification des risques et de prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes.

L'analyse des risques RSE relatifs aux achats se fonde sur les approches complémentaires suivantes : questionnaire EcoVadis ou autre label équivalent reconnu d'évaluation des fournisseurs pour la direction des achats, et des cartographies des risques.

DISPOSITIF D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

Afin de renforcer la prévention des risques, un dispositif centralisé de remontée des alertes est ouvert non seulement aux collaborateurs du Groupe mais également aux tiers pour leur permettre de signaler tout manquement à l'éthique, aux politiques ou aux procédures du Groupe.

Cet outil de traitement des alertes doit être mis en œuvre au sein du LFB et disponible en plusieurs langues (français, anglais, allemand, espagnol, ...). Il permettra de faciliter l'analyse quantitative et qualitative des alertes (nombre et typologie d'alertes) qui contribueront à

l'évaluation des risques de non-conformité et à l'évolution des mesures de prévention mises en œuvre.

Un Comité de Gestion des Alertes interviendra en fonction du degré de sensibilité d'une alerte. Il se réunira au minimum une fois par an pour faire un point d'analyse sur le dispositif Lanceur d'Alerte (éléments statistiques, analyse du motif des alertes ainsi que leur zone géographique d'émission).

AMELIORATION CONTINUE

Les dispositifs de prévention des risques d'atteintes aux droits humains intègrent à la fois les obligations issues des règles et recommandations internationales et celles relevant du droit national. De ce fait, la prévention de ces risques est développée en cohérence avec les mesures mises en place dans le cadre de la loi française du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Loi Sapin 2 » et avec le Plan de vigilance établi dans le cadre la loi française du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Le LFB publiera chaque année des éléments détaillés relatifs à la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa Déclaration de Performance Extra- Financière (DPEF).

* : Extrait de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 – Article 190, modifiant l'article L5124-14 du Code de la Santé Publique.



Jacques BROM

Directeur Général du LFB